



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-049**

**\* \* \***

**Objet :**

**PLIE : convention pour la réhabilitation de la salle  
Gilbert Sénès – Ancienne Mairie**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

**Pouvoirs :** CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

**Absent :** POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention à conclure avec l'association FORMATION CAP EMPLOI (FOR.C.E.) et le dispositif PLIE de l'association Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre de la mise en place d'un atelier « chantier bâtiment 2<sup>ième</sup> œuvre » pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie « Gilbert Sénès » sur la place de Verdun.

Cette convention fixe les engagements de chacun des partenaires.

Il convient, en conséquence, d'accepter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** la convention à conclure avec l'association FORMATION CAP EMPLOI (FOR.C.E.) et le dispositif PLIE de l'association Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre de la mise en place d'un atelier « chantier bâtiment 2<sup>ième</sup> œuvre » pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie « Gilbert Sénès » sur la place de Verdun.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite-convention.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.